



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 24/01/2022

Réunion du comité exécutif du Conseil national de l'industrie (CNI) dédié à l'emploi, la formation et le développement des compétences

Elisabeth Borne, ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, et **Agnès Pannier-Runacher**, ministre déléguée chargée de l'Industrie, ont présidé un comité exécutif du Conseil national de l'industrie (CNI), lundi 24 janvier à Bercy.

Cette réunion a été l'occasion de revenir avec les acteurs de l'industrie sur les principales actions mises en œuvre pour répondre aux besoins prioritaires de l'industrie en matière d'emploi et de développement des compétences, tout en mettant en lumière les initiatives lancées en faveur de l'accompagnement des transitions professionnelles et de l'attractivité des métiers industriels pour les jeunes.

Premier enjeu immédiat : répondre aux tensions de recrutement dans l'industrie, une stratégie qui repose sur trois piliers.

- **Mise en place d'actions de formation pour orienter les demandeurs d'emploi** vers les métiers de l'industrie à travers **la mobilisation du Plan d'investissement dans les compétences (PIC)**. Cet effort est encore amplifié en 2022 par **le plan de réduction des tensions de recrutement** annoncé le 27 septembre dernier par le Premier ministre.
- **Développement d'une offre de service** par Pôle emploi pour **accompagner les chefs d'entreprise** dans la réussite de leurs projets de recrutement, via **les**

conseillers entreprises, les dispositifs comme « **ActionRecrut'** » ainsi que des actions pour améliorer la connaissance des métiers grâce aux « référents industrie » et développer les partenariats avec les filières en tension.

- **Elaboration d'un partenariat en cours de finalisation entre l'Etat et la branche** pour développer l'attractivité des métiers de l'Industrie.

Faire de l'avenir de l'industrie une voie d'avenir pour les jeunes.

Différentes mesures ont été prises depuis 2017 pour former les jeunes aux métiers de l'industrie.

- Le soutien financier apporté au modèle des **écoles de production** a ainsi permis au réseau de se développer et d'accueillir davantage de jeunes vers les métiers de l'industrie.
- De la même manière, **le développement de l'apprentissage**, résultat de la loi de 2018 et des aides du plan « 1 jeune, 1 solution » de France Relance, a bénéficié au secteur qui s'est tourné vers cette voie efficace pour former durablement les jeunes aux compétences recherchées. Depuis 2019, le nombre d'apprentis a augmenté de 50 % dans l'industrie et en particulier au bénéfice des PME.
- **Les différents dispositifs du plan « 1 jeune, 1 solution » de France Relance et le site éponyme** ont également contribué à rapprocher les jeunes des entreprises ayant des besoins de recrutement. Pour aller plus loin, une campagne de valorisation des métiers de l'industrie auprès des jeunes et de leur famille sera lancée prochainement.

Accompagner les transitions professionnelles dans une industrie en mutation.

- Face aux transformations numériques et environnementales, l'accompagnement des transitions professionnelles est devenu un enjeu central pour le secteur. A cet égard, **une convention a été signée avec l'Etat et l'OPCO 2i pour financer des actions d'adaptation des compétences des salariés** grâce au Fonds national de l'emploi (FNE) financé par France Relance.
- Différents outils ont également été mis en place pour accompagner les reconversions professionnelles dans les territoires, avec notamment la **création du réseau des délégués à l'accompagnement des reconversions professionnelles (« DARP »)**, dont le rôle est de repérer les entreprises concernées par les mutations et faciliter la mise en place de solutions, notamment en mobilisant le dispositif Transitions collectives.
- Par ailleurs, une **stratégie d'anticipation des mutations et des nouveaux besoins en compétence** a été mise en œuvre dans certaines filières, à l'image de l'automobile avec la création de l'académie des batteries, partenariat entre

l'Etat, InnoEnergy, les OPCO 2I et Mobilités, pour former des salariés de l'automobile aux besoins des gigafactories. Cette stratégie doit désormais se démultiplier à l'échelle des différentes filières industrielles.

En conclusion, **Elisabeth Borne** et **Agnès Pannier-Runacher** ont insisté sur la nécessité de se saisir davantage encore de la question des compétences pour les filières industrielles du plan France 2030 et ont enjoint toutes les parties à se mobiliser pour répondre à l'**appel à manifestation d'intérêt « Compétences et métiers d'avenir »**. **Deux milliards d'euros** seront consacrés à la création de l'offre de formation initiale et continue de tous niveaux, pour disposer des compétences dans les secteurs stratégiques qui feront de la France de 2030 un leader industriel.



La mission du Conseil national de l'industrie est d'éclairer et de conseiller les pouvoirs publics sur la situation de l'industrie et des services à l'industrie en France, aux niveaux national, territorial et international, en intégrant les enjeux à l'export. Présidé par le Premier ministre et vice-présidé par Alexandre Saubot, le CNI réunit les entreprises et les représentants des salariés autour de thèmes stratégiques comme la formation, l'innovation, le financement des entreprises, l'économie circulaire ou encore le développement international. Le CNI est doté d'un Comité exécutif resserré ayant un rôle d'orientation et de pilotage des travaux, qui se réunit à chaque trimestre.

Contacts presse

Cabinet d'Elisabeth Borne

sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

Cabinet d'Agnès Pannier-Runacher

presse@industrie.gouv.fr

Direction générale des entreprises

anne.virlogeux@finances.gouv.fr

Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion

Cabinet de Mme Elisabeth Borne

Tél : 01 49 55 32 21

Mél : sec.presse.travail@cab.travail.gouv.fr

127, rue de Grenelle

75007 Paris

Conformément à la loi informatique et libertés du 06/01/1978 (art.27) et au Règlement Général sur la Protection des Données (Règlement UE 2016/679) ou « RGPD », vous disposez d'un droit d'accès et de rectification des données vous concernant. Vous pouvez exercer vos droits en adressant un e-mail à l'adresse DDC-RGPD-CAB@ddc.social.gouv.fr.

